|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2015 Genève, 12-22 mai 2015** |  |
| **UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS** |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 10** | **Document C15/66-F** |
| **8 mai 2015** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| vérification extérieure des comptes de l'union – itu telecom world 2014 | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le rapport du Vérificateur extérieur des comptes porte sur les comptes de l'exposition ITU Telecom World 2014.  Suite à donner  Le Conseil est invité à examiner le rapport du Vérificateur extérieur des comptes pour l'exercice 2014 et à **approuver** les comptes tels qu'ils ont été vérifiés.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  *Article 28 et mandat additionnel du* [*Règlement financier (Edition de 2010)*](http://www.itu.int/council/finregs/Regl_Fin_10f.pdf) |

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

  
Corte dei conti

(Cour des compte

Vérification des comptes de l'exposition mondiale  
ITU TELECOM WORLD 2014  
27.04.2015

table des matières

Page

[RÉSUMÉ DE LA VÉRIFICATION DES COMPTES 5](#_Toc419372733)

[Cadre juridique et objet de la vérification 5](#_Toc419372734)

[Travaux de vérification des comptes 6](#_Toc419372735)

[Remerciements 6](#_Toc419372736)

[PASSAGE AUX NORMES IPSAS 7](#_Toc419372737)

[CHIFFRES CLÉS 7](#_Toc419372738)

[Fonds de roulement des expositions 7](#_Toc419372739)

[Modifications pertinentes, révision du budget et résultats concrets 8](#_Toc419372740)

[Chiffres effectifs inscrits au budget révisé 9](#_Toc419372741)

[Etablissement de factures avant la conclusion d'un accord de parrainage 9](#_Toc419372742)

[Rapport sur la manifestation établissant un lien entre les résultats, les objectifs généraux énoncés dans la Résolution 11 et les indicateurs fondamentaux de performance 9](#_Toc419372743)

[La signature de l'accord de pays hôte en temps utile est nécessaire. 10](#_Toc419372744)

[Procédure d'appel d'offres 10](#_Toc419372745)

[Parties à l'accord de pays hôte 11](#_Toc419372746)

[PRODUITS 12](#_Toc419372747)

[Valeur des transactions échangées 12](#_Toc419372748)

[Billets d'entrée 12](#_Toc419372749)

[Exposition 13](#_Toc419372750)

[CHARGES 14](#_Toc419372751)

[Recouvrement des coûts 14](#_Toc419372752)

[Dépenses de personnel 14](#_Toc419372753)

[Concordance entre le budget et les résultats 14](#_Toc419372754)

[Service d'inscription 15](#_Toc419372755)

[Politiques concernant les charges stratégiques 15](#_Toc419372756)

Page

[Indicateurs IFP et enquête post-manifestation 16](#_Toc419372757)

[Tirage au sort 16](#_Toc419372758)

[Répartition hommes/femmes 17](#_Toc419372759)

[Baisse du nombre d'exposants et de participants 17](#_Toc419372760)

[Problèmes concernant les visas 18](#_Toc419372761)

[Sessions du Forum et présence des médias 18](#_Toc419372762)

[Dimension mondiale 19](#_Toc419372763)

[SUIVI 19](#_Toc419372764)

ANNEXE I – Suivi des observations présentées dans les rapports précédents 20

# RÉSUMÉ DE LA VÉRIFICATION DES COMPTES

1 Aux termes du point 6 du *décide* de la Résolution 11 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, "la vérification des comptes des activités d'ITU TELECOM doit être assurée par le vérificateur extérieur des comptes de l'Union".

2 Le présent rapport porte sur le résultat de nos vérifications du compte de pertes et profits de la manifestation ITU Telecom World 2014. Cet examen ne doit pas être considéré comme un audit des états financiers établis selon les normes IPSAS à l'issue duquel nous délivrons une opinion d'audit. Il vise uniquement à informer le Conseil de l'UIT que les opérations relatives à cette manifestation ont été correctement comptabilisées.

3 La vérification des comptes d'ITU Telecom World 2014 a révélé que les comptes présentés (Annexe A du Document C15/40) sont exacts et que les écritures liées à cette manifestation ont été correctement imputées.

4 Cette manifestation a été organisée et gérée en vertu des dispositions de la Résolution 11 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires. Une révision de cette résolution a été adoptée par la Conférence de plénipotentiaires tenue en octobre 2014 à Busan, alors que la définition de la manifestation était presque achevée. Aux termes du point 4 du *décide* des deux versions de la Résolution 11: "*chaque manifestation ITU TELECOM devra être financièrement viable et ne pas avoir d'incidence négative sur le budget de l'UIT sur la base du système d'imputation des coûts existant, comme l'a établi le Conseil*".

5 Au 31 décembre 2014, le résultat de la manifestation ITU Telecom World organisée en décembre 2014 à Doha était positif et s'élevait à 784 505,76 CHF, comme indiqué au paragraphe 19, alors que le résultat enregistré lors de la précédente manifestation tenue en 2013 à Bangkok s'établissait à 1 854 884 CHF, contre 637 946,26 CHF lors de la manifestation tenue en 2012 à Dubaï.

Cadre juridique et objet de la vérification

6 L'Article 19 du Règlement financier et Règles financières de l'UIT précise les règles applicables aux expositions et Forums mondiaux et régionaux des télécommunications et manifestations similaires organisés par l'Union. Des caractéristiques particulières sont également mises en évidence dans la Résolution 11 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires (voir le paragraphe 4 ci-dessus) et dans la version mise à jour des Procédures et règles financières de Telecom entrée en vigueur le 13 mars 1998.

7 La Conférence de plénipotentiaires tenue à Busan en 2014 a confirmé dans sa quasi‑totalité le texte de la Résolution 11 relative aux manifestations ITU Telecom adoptée par la Conférence de plénipotentiaires tenue à Guadalajara en 2010. Plusieurs points énoncés dans la version de cette Résolution adoptée à Guadalajara ont été dûment étudiés dans le cadre de la présente vérification et, lorsque cela était nécessaire, nous avons inclus des analyses, des observations et des recommandations; nous avons également pris en considération certains effets qui ont découlé de la révision de la Résolution adoptée à Busan en 2014.

8 Les vérifications qui font l'objet du présent rapport portent sur les comptes d'ITU Telecom World 2014 pour la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014. Ces comptes présentent les charges et les produits relatifs à cette manifestation et fournissent d'autres informations complémentaires destinées au Conseil de l'UIT. Ils ne doivent cependant pas être considérés comme des états financiers établis selon les normes IPSAS, même si l'UIT applique ces normes depuis le 1er janvier 2010. Seuls les états financiers consolidés de l'Union sont établis selon les normes IPSAS. Ces derniers ne font pas l'objet de la présente vérification.

9 Les comptes vérifiés sont publiés dans l'Annexe A du Document C15/40 établi par le Conseil à sa session de 2015, en version anglaise; nous n'avons pas examiné les autres Annexes de ce document (Annexes B, C, D et E). Comme indiqué au paragraphe 2 ci-dessus, le présent rapport de vérification des comptes n'est pas assorti d'une opinion d'audit car seuls les états financiers consolidés de l'Union font l'objet d'une telle opinion.

Travaux de vérification des comptes

10 Nos vérifications ont été effectuées selon les principes fondamentaux énoncés dans les Normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAI) publiées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), et en conformité avec le mandat additionnel faisant partie intégrante du Règlement financier de l'Union.

11 Nous avons organisé nos travaux en fonction de notre stratégie de vérification, de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs graves.

12 Nous avons contrôlé que le compte de pertes et profits relatif à la manifestation ITU Telecom World 2014, arrêté au 31 décembre 2014, concordait avec les comptes qui nous ont été présentés, en vérifiant par sondage que l'imputation des écritures concernant la manifestation était correcte. Les vérifications ont porté sur la tenue de la comptabilité, les produits et les charges ainsi que la comptabilisation du résultat.

13 Au cours de la vérification, nous avons consulté les fonctionnaires responsables pour examiner et résoudre tous les problèmes qui se sont posés; nous avons contrôlé par sondage un certain nombre d'opérations et de documents pertinents et nous avons obtenu des éléments de preuve fiables et suffisants concernant les comptes d'ITU Telecom World 2014.

14 Le 30 mars 2015, nous avons présenté notre projet de rapport de vérification des comptes au Département de la gestion des ressources financières et au Secrétariat d'ITU Telecom. Dans ce rapport, nous indiquons les domaines devant faire l'objet d'améliorations, et formulons des recommandations et propositions à l'attention du Conseil, conformément à l'Article 19 du Règlement financier et Règles financières de l'UIT. Nous avons reçu les observations du Secrétaire général le 28 avril 2015.

15 Nous avons été informés du fait qu'aucun recours ou procès n'a été formellement intenté contre l'Union dans le cadre d'ITU Telecom World 2014, et aucun cas de fraude ou de présomption de fraude ne nous a été signalé.

Remerciements

16 Nous tenons à exprimer notre gratitude à tous les fonctionnaires de l'UIT que nous avons sollicités pour obtenir des renseignements et des documents et qui ont collaboré avec nous en toute transparence.

# PASSAGE AUX NORMES IPSAS

17 Depuis le passage aux normes IPSAS, les comptes des manifestations ITU Telecom World sont bouclés au plus tard à la fin de l'exercice comptable durant lequel l'exposition a lieu, afin de respecter le principe du fait générateur. C'est pourquoi les comptes d'ITU Telecom World 2014 ont été bouclés au 31 décembre 2014.

# CHIFFRES CLÉS

18 Le montant total des charges et des produits inscrits au budget et le montant des charges et des produits effectifs sont résumés dans le tableau ci-après:

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ITU Telecom  World 2014 | Inscrits au budget (9/6/2014) CHF | Inscrits au  budget révisé (31/10/2014) CHF | Montants effectifs CHF | Ecart entre les montants effectifs  et le budget initial % | Ecart entre les montants effectifs  et le budget révisé % |
| Produits | 12 000 000 | 9 462 000 | 9 525 070,28 | −20,62 | 0,67 |
| Charges | 11 483 500 | 9 431 500 | 8 740 564,52 | −23,89 | −7,33 |
| *Charges directes* | *6 635 500* | *5 031 500* | *4 481 624,03* | *−32,46* | *−10,93* |
| *Charges de base* | *4 848 000* | *4 400 000* | *4 258 940,46* | *−12,15* | *−3,21* |
| **Résultat net** | **516 500** | **30 500** | **784 505,76** | **51,89** | **2 472,15** |

19 La comparaison du montant effectif et du montant inscrit au budget révisé pour ce qui est du résultat net révèle un écart important, qui tient en grande partie à certaines économies réalisées en ce qui concerne les charges directes. Veuillez vous reporter au paragraphe 29 concernant nos avis sur la nécessité d'une plus grande précision dans l'élaboration du budget.

Fonds de roulement des expositions

20 Comme énoncé au paragraphe 4 de l'Article 19 du Règlement financier de l'UIT, tout excédent de produits ou de charges résultant d'expositions mondiales ou régionales est transféré dans un Fonds de roulement des expositions.

21 L'excédent dégagé par ITU Telecom World 2014 a permis d'améliorer le solde du Fonds de roulement des expositions. Compte tenu du prélèvement de 2 millions USD (1 820 018,2 CHF) effectué au mois d'août 2014 pour alimenter le Fond pour le développement des télécommunications (FDTIC), le solde du Fonds de roulement des expositions au 31 décembre 2014 était légèrement inférieur à 9 millions CHF.

22 L'évolution du solde du Fonds de roulement des expositions au 31 décembre des six dernières années est présentée ci-dessous:

(en millions CHF)



Modifications pertinentes, révision du budget et résultats concrets

23 Aux termes de l'Article 1, section X du Manuel des règles et procédures financières de Telecom, "les budgets de chaque manifestation, forum ou autre manifestation TELECOM doivent être établis, approuvés et signés par le Secrétaire général au plus tard six mois avant la date d'ouverture dudit événement". Le budget d'ITU Telecom World 2014 a été approuvé le 9 juin 2014.

24 D'après l'Article 4, section X du Manuel des règles et procédures financières de TELECOM, "les budgets doivent être révisés si et lorsque des modifications importantes sont prévues au plus tard un mois avant l'ouverture de l'événement".

25 Un budget révisé a été approuvé le 31 octobre 2014, car on avait constaté d'importants écarts par rapport aux estimations des produits et des charges figurant dans le budget initial. A cette date, l'accord avec le pays hôte n'avait pas encore été signé.

26 De nombreux écarts ont été constatés suite à des modifications apportées au projet d'accord. La comparaison des montants inscrits au budget et des coûts effectifs est un élément fondamental pour orienter la politique générale et pour assurer la clarté de la comptabilité, ainsi que pour aider le Secrétaire général à mener à bien les tâches qui lui incombent, comme nous l'avions recommandé dans nos précédents rapports.

27 Comme indiqué ci-dessus, bien qu'un écart de –20,6% entre les produits effectifs et les produits inscrits au budget initial ait été enregistré, l'écart par rapport aux produits inscrits au budget révisé n'était que de 0,7%. Lors de la manifestation précédente, ces écarts s'élevaient respectivement à –4% et 9%. Ce résultat constitue une amélioration importante, que nous saluons, et cette plus grande précision répond en partie à la Recommandation 1 que nous avions formulée dans le rapport de l'année passée (voir l'Annexe 1 – Tableau de suivi).

28 Des écarts de –23,9% entre les charges effectives et les charges inscrites au budget initial et de –7,3% entre les charges effectives et les charges inscrites au budget révisé ont été enregistrés. Lors de la manifestation précédente, ces écarts s'élevaient respectivement à –16% et –2%. Il sera tenu compte de ces différences dans le suivi de la Recommandation susmentionnée.

Chiffres effectifs inscrits au budget révisé

29 La copie du budget révisé établie par la Division du budget et de l'analyse financière contient des notes manuscrites appuyées par des documents SAP dans lesquelles sont indiqués les chiffres effectifs disponibles à la date de l'élaboration du budget révisé, conjointement avec les chiffres inscrits au budget. Cette bonne pratique est conforme à la proposition que nous avions formulée dans le rapport de l'année dernière (proposition n° 1 de 2013, voir l'Annexe 1), dans laquelle nous avions indiqué que lorsqu'il est nécessaire de réviser le budget, il est préférable d'indiquer les chiffres effectifs à la date de la révision du budget.

30 Pour certains produits, nous avons constaté que, dans le budget révisé, le montant indiqué comme "effectif" à une date donnée était supérieur au montant qui avait été inscrit au budget. Cela tient au fait que les chiffres effectifs avaient été obtenus directement par SAP, sur la base d'une facture qui a par la suite été annulée comme cela est indiqué au paragraphe 32 ci-dessous.

**Etablissement de factures avant la conclusion d'un accord de parrainage**

31 Nous avons obtenu une facture datée du 8 octobre 2014 (N° 6100014670) établie à la réception d'un montant de 1 345 000 CHF versé par l'entité organisatrice au titre de parrainage, tandis qu'il apparaît dans les chiffres effectifs inscrits au budget révisé que le pays hôte a mené des négociations pour verser un montant inférieur, de 1 171 000 CHF, comme indiqué dans la facture finale du 9 décembre 2014 (N° 6100015479) remplaçant la facture précédente.

32 Nous observons que la première facture adressée à l'entité organisatrice, sur laquelle figure un montant plus important, a été établie avant la conclusion de l'accord de parrainage.

|  |
| --- |
| **Proposition n° 1**  33 Nous **proposons** que la direction évite d'établir des factures dans le cadre de parrainages avant la conclusion de l'accord de parrainage. |

|  |
| --- |
| **Observations du Secrétaire général**  Les factures relatives à des parrainages sont normalement établies uniquement après la conclusion de l'accord de parrainage. Dans ce cas particulier, la facture a été demandée expressément par le sponsor (l'entité organisatrice), qui a ensuite renégocié le montant du parrainage. Le montant révisé du parrainage a été versé par le sponsor sans qu'il ait signé l'accord de parrainage. Néanmoins, tout sera mis en œuvre pour veiller à ce que les factures soient envoyées uniquement après la conclusion de l'accord de parrainage. |

**Rapport sur la manifestation établissant un lien entre les résultats, les objectifs généraux énoncés dans la Résolution 11 et les indicateurs fondamentaux de performance**

34 Aux termes du point 2 du *décide* de la Résolution 11 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, "le Secrétaire général est pleinement responsable des activités d'ITU TELECOM (y compris de leur planification, de leur organisation et de leur financement)".

35 Nous avons étudié les différentes phases du processus et, en ce qui concerne l'établissement de rapports, nous avons examiné des documents pertinents qui fournissent au Secrétaire général une analyse des résultats – avec des liens et des comparaisons entre les indicateurs fondamentaux de performance et les résultats, dans le cadre des objectifs généraux énoncés dans la Résolution 11 – et de la rentabilité de la manifestation.

36 Nous avons obtenu l'"analyse de l'événement", qui a été internalisée, et ce document nous a été dûment présenté et expliqué le 10 mars 2015.

37 En outre, nous prenons bonne note du fait que les difficultés rencontrées pour obtenir des données étaient dues à des problèmes liés au développement du système d'enregistrement pour la première fois au moyen du système SAP CRM, et que le développement du système se poursuit pour résoudre ce problème en vue de la prochaine manifestation.

La signature de l'accord de pays hôte en temps utile est nécessaire.

38 L'accord de pays hôte est l'un des documents essentiels pour établir un budget exact et réaliste. Par le passé, nous avons déjà suggéré que la signature en temps utile de l'accord de pays hôte contribuerait à réduire les écarts (proposition n° 1/2012). Nos observations concernant la situation pour ce qui est de la manifestation de 2014 s'agissant de ce point précis figurent au paragraphe 43.

Procédure d'appel d'offres

39 Aux termes du point 5 du *décide* de la Résolution 11 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires: "l'Union, dans sa procédure de sélection du lieu des manifestions ITU TELECOM, doit: [point 5.1] assurer une procédure d'appel d'offres ouverte et transparente, fondée sur le modèle d'accord de pays hôte (...)".

40 Des lettres circulaires ont été envoyées à tous les Etats Membres de l'UIT pour les inviter à se porter candidat et à soumettre une offre pour accueillir la manifestation annuelle, mais peu d'Etats Membres souhaitent accueillir la manifestation et sont en mesure de supporter la charge financière qu'elle représente. Aussi, nous reconnaissons que la procédure d'appel d'offres en place est adaptée, ouverte et normalisée et que le nombre limité de candidats tient peut-être à la crise financière qui n'est pas encore terminée et à la forte concurrence entre cette manifestation et d'autres manifestations analogues organisées par le secteur privé.

41 Afin de rendre l'accueil des manifestations plus accessible financièrement pour les pays candidats, nous avions proposé dans notre rapport de l'année dernière (proposition n° 7/2013, voir l'Annexe 1) de réfléchir à des scénarios permettant aux pays souhaitant accueillir la manifestation d'optimiser au maximum les investissements qu'ils pourraient réaliser en vue d'accueillir la manifestation ITU Telecom World, afin de mieux respecter les dispositions de la Résolution 11 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires.

42 Nous sommes d'avis que la réduction du montant fixe des charges de base au titre du recouvrement des coûts est l'un des rares facteurs qui peut permettre de parvenir à ce résultat. Toutefois, cela sera possible si une explication claire concernant le calcul du montant du recouvrement des coûts est fournie, comme cela est indiqué dans la recommandation n° 3 de notre rapport de l'année dernière (voir également les paragraphes 59 et 60).

**Parties à l'accord de pays hôte**

43 Nous prenons bonne note du fait que, en vertu du point 8 du *charge le Secrétaire général* de la Résolution 11 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, le Secrétaire généralest chargé de revoir le modèle d'accord de pays hôte et d'employer tous les moyens possibles pour que le Conseil l'approuve dans les meilleurs délais; ledit modèle d'accord devant contenir des dispositions qui permettront à l'Union et au pays hôte d'apporter les modifications qu'ils jugeront nécessaires en cas de force majeure ou en fonction d'autres critères de réalisation.

44 Nous avons constaté que deux principaux facteurs ont influé sur la conclusion de l'Accord de pays hôte pour ITU Telecom World 2014: 1) la signature à une date très tardive (1er décembre 2014), qui a fait naître des incertitudes concernant certaines conditions qui ont perduré jusqu'au début de la manifestation; 2) le rôle prépondérant joué par l'un des sponsors, en tant qu'"entité organisatrice" dans l'élaboration de l'accord, de sorte que l'Accord de pays hôte est devenu dans les faits un document tripartite.

45 Le fait que l'un des sponsors ait joué un rôle aussi prépondérant a pu empêcher d'autres candidats de participer; aussi, nous sommes d'avis que, dans le cadre de la négociation de l'Accord de pays hôte, la présence d'une "entité organisatrice" – ayant un intérêt direct à se mettre en valeur – qui se traduit *de facto* par un "cadre tripartite" ne devrait pas être adoptée comme modèle.

46 En outre, il nous a été indiqué que l'une des causes à l'origine du retard inhabituel dans la signature de l'Accord de pays hôte était cette négociation tripartite. Nous considérons également que ce modèle pourrait être trop lourd à la fois pour l'UIT et le pays hôte, et pourrait affecter le rôle de chaque partie et donc de l'image de neutralité de la manifestation.

|  |
| --- |
| **Proposition n° 2**  47 Nous **proposons** à la direction de faire en sorte que les accords de pays hôte ne réunissent que deux parties, tout en prenant en considération la possibilité de mettre en œuvre cette mesure au cas par cas. |

|  |
| --- |
| **Observations du Secrétaire général**  La désignation d'une entité organisatrice par le pays hôte en 2014 afin de remplir directement un certain nombre de ses obligations est un cas de figure qui n'avait jamais été rencontré jusqu'alors. Il sera dûment tenu compte de cette question en particulier pour les futurs accords avec des pays hôtes, et elle sera examinée dans le cadre du modèle d'accord de pays hôte révisé demandé dans la Résolution 11 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires. S'agissant de la manifestation de 2015, l'Accord de pays hôte qui a été signé récemment ne réunit que deux parties. |

# 

# PRODUITS

48 L'écart légèrement positif entre les produits effectifs et les produits inscrits au budget révisé (+0,7%) tient dans une grande mesure au fait que le montant des produits effectifs inscrits pour la valeur des services obtenus dans le cadre d'un échange était nettement supérieur au montant inscrit au budget, en particulier en ce qui concerne les services relevant de la catégorie "Communication et marketing" (+14%).

**Valeur des transactions échangées**

49 Les services fournis par les entreprises de médias sont comptabilisés dans les produits en fonction de la valeur des espaces et de la visibilité sur le lieu de la manifestation. Comme nous l'avons indiqué dans nos précédents rapports, la nature même des échanges de services ne permet pas de déterminer si les produits d'un service donné sont supérieurs aux charges ou inversement, à moins qu'un mauvais résultat ne soit observé en termes de produits ou de charges.

50 S'il peut être relativement simple de vérifier l'efficacité d'un service qui consisterait en la publication d'une page dans un journal, il n'est pas toujours possible de vérifier la mise en œuvre concrète d'autres services, par exemple la durée d'exposition d'une bannière sur un site web.

|  |
| --- |
| **Proposition n° 3**  51 Nous **suggérons** à la direction d'améliorer les pistes de vérification de sorte que, lors de la vérification, la direction puisse analyser les rapports coûts-avantages et coûts‑résultats de l'ensemble des échanges de services, par exemple en introduisant une clause spéciale concernant les "éléments d'information à fournir" dans les accords portant sur des échanges de services. |

|  |
| --- |
| **Observations du Secrétaire général**  Nous avons pris des mesures pour inclure une nouvelle clause dans les accords portant sur des échanges de services à compter de mai 2015 afin que des "éléments d'information" soient communiqués en temps voulu à l'UIT en ce qui concerne les services fournis. |

**Billets d'entrée**

52 Les billets d'entrée payants constituent environ 9% du total. La valeur virtuelle du total des billets d'entrée (y compris ceux offerts à titre gratuit ou à titre d'avantages) s'établit à près de 6 millions de CHF, tandis que les recettes tirées des billets d'entrée (accès au forum et à l'exposition pendant toute la durée de la manifestation) s'élèvent à 377 300 CHF (872 000 CHF inscrit au budget initial contre 604 000 CHF inscrit au budget révisé), nettement moins que pour l'édition de 2013 (673 780 CHF).

53 Les résultats de l'"analyse de l'événement", qui a été internalisée, montrent que la politique de réduction des prix et d'offre de billets d'entrée n'a pas été suffisamment efficace, puisque certaines possibilités n'ont pas été saisies par les acheteurs.

54 Les analyses susmentionnées, qui portaient sur les catégories de tarifs, ont révélé un manque d'attrait des billets catégorie argent et, compte tenu de la date des achats, du tarif préférentiel en cas d'inscription préalable; dans les faits, comme l'indique l'analyse de l'événement, une augmentation des ventes de billets d'entrée a été enregistrée uniquement la semaine précédant la manifestation.

|  |
| --- |
| **Proposition n° 4**  55 Compte tenu des résultats, nous **proposons** à la direction d'établir une politique raisonnable en matière de tarification afin de dégager davantage de recettes grâce aux billets d'entrée. |

|  |
| --- |
| **Observations du Secrétaire général**  Dans la stratégie relative aux ventes pour 2015, la question des billets d'entrée a été traitée de diverses façons et l'UIT évaluera l'efficacité en appliquant les mesures ci-après: le tarif unitaire des billets de toutes les catégories a été fortement réduit pour accroître leur intérêt; le nombre de billets d'entrée donnant un accès gratuit au forum fournis à titre d'avantages aux clients ayant loué une surface d'exposition ou dans le cadre de parrainages a été réduit, avec l'espoir que cette mesure entraîne une augmentation des ventes; et une catégorie de billets à prix réduit a été créée pour augmenter le nombre de visiteurs de l'exposition. |

**Exposition**

56 Le nombre de mètres carrés de surface d'espace brut loués est nettement inférieur aux prévisions initiales. En outre, cette tendance, constante ces trois dernières années, montre que d'autres solutions constituent des sources positives de recettes, notamment la solution "clés en main" qui répondait très bien aux attentes des exposants.

57 Bien que le budget initial ne tenait pas tout à fait compte de la pleine mesure de cette tendance, les chiffres effectifs inscrits au budget révisés à la date de la révision ont permis d'établir des prévisions plus précises. Par ailleurs, nous avons noté que le coût des offres de construction et de montage de solution clés en main était nettement inférieur aux prévisions.

|  |
| --- |
| **Proposition n° 5**  58 Compte tenu de l'intérêt des solutions clés en main pour générer des recettes, nous **proposons** à la direction d'étudier la possibilité de proposer une gamme plus large encore de pavillons clés en main afin de mieux exploiter cette option. |

|  |
| --- |
| **Observations du Secrétaire général**  Le tarif appliqué en 2015 pour les solutions clés en main offre des avantages supérieurs à la location d'espace brut. Un nouveau produit clés en main à prix réduit a également été mis en place pour attirer les petites et moyennes entreprises (PME) et les jeunes entreprises disposant d'un faible budget pour la participation à des manifestations. L'UIT continuera d'évaluer l'intérêt et le rapport coût-avantages de ces produits. |

# CHARGES

**Recouvrement des coûts**

59 Bien que, comme indiqué dans les observations du Secrétaire général relatives à la recommandation n° 3 figurant dans notre rapport pour 2013: "Les montants du recouvrement des coûts pour les années 2014 et 2015 ont déjà été déterminés dans le budget approuvé pour cette période", une étude sur les droits au titre du recouvrement des coûts a été menée à bien par le Département de la gestion des ressources financières; le résultat de cette étude a été communiqué au secrétariat d'ITU Telecom pour observations en octobre 2014.

|  |
| --- |
| **Recommandation n° 1**  60 Nous avons été informés du fait que le résultat de l'étude sur le recouvrement des coûts est en cours d'examen. A l'issue de ce processus, nous **recommandons** à la direction de se fonder sur le résultat de cette étude pour calculer le montant des droits au titre du recouvrement des coûts. |

|  |
| --- |
| **Observations du Secrétaire général**  Une étude détaillée sur le recouvrement des coûts a été menée à bien par le Département de la gestion des ressources financières; le résultat de cette étude a été communiqué au secrétariat d'ITU Telecom et est en cours d'examen. Le résultat de l'étude sur le recouvrement des coûts servira de base pour déterminer le montant des droits imputables au titre du recouvrement des coûts. |

Dépenses de personnel

61 Nous avons constaté que, en ce qui concerne le personnel temporaire, un montant de 24 678,05 CHF est inscrit au titre de congés accumulés. Dans certains cas, le nombre de jours de congés non pris qui a été inscrit était plus élevé (19 jours).

Concordance entre le budget et les résultats

62 Dans certains cas, la présentation des produits et charges effectifs dont il est rendu compte ne suit pas correctement la ventilation du budget (par exemple, parrainage du service d'inscription dans la catégorie des produits, "Innovation Space" et d'autres "espaces"); de ce fait, il n'est pas possible d'établir une comparaison directe entre les chiffres, ni de les analyser.

|  |
| --- |
| **Recommandation n° 2**  63 Nous donnons acte des efforts déployés par la direction pour mettre au point un budget fiable et lui **recommandons** de suivre strictement la même ventilation du budget que celle utilisée pour la présentation des résultats. |

|  |
| --- |
| **Observations du Secrétaire général**  Des mesures seront prises pour assurer une coordination plus étroite entre le secrétariat d'ITU Telecom et le Département de la gestion des ressources financières pour résoudre ce problème. |

Service d'inscription

64 Nous avons vérifié que notre précédente recommandation (recommandation n° 2 figurant dans le rapport pour 2012) concernant l'internalisation des services d'inscription avait été dûment observée. Toutefois, les entretiens que nous avons menés ont fait apparaître un certain manque de souplesse, mais nous reconnaissons que la coopération avec des ressources internes permet de réaliser des améliorations continues d'année en année, grâce au partage d'expériences spécifiques.

65 Nous suivrons cette question afin de vérifier que des améliorations concrètes sont apportées.

**Politiques concernant les charges stratégiques**

66 Dans sa Résolution 11 (Rév. Busan, 2014), la Conférence de plénipotentiaires souligne à plusieurs reprises la nécessité de renforcer la participation des pays en développement, en particulier au point a) du *considérant*: "(…) s'efforcer d'étendre les avantages des nouvelles technologies de télécommunication à tous les habitants de la planète (…)" et au point d) du *considérant*: "(…) des possibilités de mettre ces réalisations au service de tous les Etats Membres et Membres des Secteurs, notamment des pays en développement".

67 En outre, par sa Résolution 11 (Rév. Busan, 2014), la Conférence de plénipotentiaires charge le Secrétaire général (point 3) "d'examiner les mesures propres à permettre aux Etats Membres qui en ont la capacité et la volonté, en particulier aux pays en développement, d'accueillir et d'organiser des manifestations ITU TELECOM".

68 La direction a clairement indiqué que plusieurs mesures ont été prises pour atteindre les objectifs énoncés dans la Résolution 11 précitée, notamment: a) un programme de bourses; b) des offres de réductions; c) des aides à la construction de pavillons nationaux; d) des réunions en vue de la constitution de réseaux, etc.

69 Eu égard à la proposition n° 8 que nous avions formulée dans le précédent rapport, nous avons constaté que, concernant le programme de bourses en faveur des pays les moins avancés et des pays à faible revenu, un montant de 100 000 CHF avait été inscrit au budget et que seulement 76% de cette somme a été dépensé. Bien que nous trouvions bon que des économies soient réalisées, nous devons souligner que dans certains cas, le fait de dépenser une part plus importante de cette somme traduirait plus vraisemblablement le respect des principes et règles susmentionnés.

70 Nous avons observé que, lors de la manifestation de 2014 (et de manifestations précédentes), le montant des prix remis dans le cadre du Concours pour jeunes innovateurs était inférieur à la moitié du montant inscrit au budget (le montant inscrit au budget était de 80 000 CHF et le montant effectif s'élève à 35 397 CHF).

|  |
| --- |
| **Proposition n° 6**  71 Nous **proposons** à la direction de déterminer quel poste budgétaire lié aux charges est stratégique et, en conséquence, d'évaluer s'il serait approprié de réaliser des économies sur ces postes stratégiques. |

|  |
| --- |
| **Observations du Secrétaire général**  Le montant effectif des charges encourues pour les bourses, y compris les prix remis dans le cadre du Concours pour jeunes innovateurs, est directement lié au nombre de candidatures remplissant les conditions requises. Néanmoins, l'UIT analysera toute possibilité d'économie sur ces postes et sur d'autres postes inscrits au budget qui pourraient être qualifiés de charges stratégiques, et évaluera attentivement l'incidence de ces économies sur les résultats de la manifestation. |

Indicateurs IFP et enquête postmanifestation

72 L'analyse des indicateurs fondamentaux de performance vise principalement à aider la direction dans la prise de décisions stratégiques, et ses résultats peuvent également servir à compléter certaines informations déjà obtenues.

73 Le montant inscrit au budget initial pour l'enquête s'élevait à 10 000 CHF, mais, conformément aux indications générales que nous avions formulées en vue d'internaliser les travaux dans la mesure du possible, aucun service externe n'a été acheté.

74 Le 17 décembre 2014, une "enquête postmanifestation en ligne" portant sur certains aspects d'ITU Telecom World 2014 a été lancée; elle a été menée à l'aide d'un logiciel spécialisé. L'enquête a été close le 2 janvier 2015, après que trois rappels ont été envoyés aux entités qui n'avaient pas encore répondu.

**Tirage au sort**

75 Seuls 8% des entités interrogées ont répondu à l'enquête, et ce malgré le tirage au sort proposé afin de les encourager à répondre avant le 31 décembre 2014. Nous avons obtenu des informations selon lesquelles un tirage au sort a eu lieu et dix montres ont été envoyées aux vainqueurs, dans différentes régions du monde.

76 Le coût de l'envoi des prix (montres) a été imputé au titre de "frais de port et d'expédition relatifs aux services de communication et marketing" dans les comptes d'ITU Telecom World 2014. Toutefois, l'envoi livré en février 2015 aurait dû être inscrit en tant qu'élément comptabilisé d'avance pour la manifestation de 2014.

|  |
| --- |
| **Proposition n° 7**  77 Nous **proposons** à la direction d'allouer des crédits budgétaires à l'avenir au cas où des charges importantes liées au tirage au sort devaient être prévues. |

|  |
| --- |
| **Observations du Secrétaire général**  Des crédits budgétaires seront alloués pour le tirage au sort au cas où des charges importantes devaient être envisagées. Bien que le budget de la manifestation inclue les frais de port et d'expédition, le Département de la gestion des ressources financières devra être informé par ITU Telecom en temps voulu si des factures supplémentaires devaient être attendues après la clôture des comptes, afin que les crédits nécessaires puissent être alloués. |

Répartition hommes/femmes

78 Nous donnons acte des efforts déployés par la direction pour examiner la question de la répartition hommes/femmes traitée dans la proposition n° 9 de notre précédent rapport. Si, en 2013 à Bangkok, beaucoup plus d'hommes (82%) que de femmes avaient participé aux sessions du Forum, ce pourcentage a légèrement diminué en 2014 à Doha pour s'établir à 79%.

79 Nous constatons par ailleurs que le nombre d'intervenantes invitées est en augmentation. Si cela représente un premier pas satisfaisant pour le respect des principes énoncés l'année dernière, nous continuerons d'examiner les résultats des mesures susmentionnées.

**Baisse du nombre d'exposants et de participants**

80 Nous constatons, comme il ressort de l'"analyse de l'événement", qui a été internalisée, que bien que le nombre de mètres carrés loués ait dépassé les prévisions (5 812 mètres carrés contre 4 300 prévus initialement), le nombre d'exposants présents a diminué (16 pavillons nationaux contre un objectif de 18) et seuls 27 entités ayant contribué financièrement (contre un objectif de 80) étaient présentes dans l'espace d'exposition. Le rapport financier fait état d'un total de 3 945 mètres carrés de superficie d'exposition loués (y compris les solutions clés en main) et de 2 510 000 CHF de recettes, soit une baisse de 22% par rapport à 2013.

81 Outre les effets financiers, cette tendance qui se confirme pourrait fragiliser l'image et la portée de la manifestation.

82 Le nombre de dirigeants ayant participé à la manifestation est beaucoup moins élevé que prévu (205 contre 350). Le nombre de représentants gouvernementaux était inférieur aux prévisions et le nombre d'opérateurs et de régulateurs était supérieur aux prévisions. Le ratio relatif à la participation des dirigeants du secteur privé par rapport aux dirigeants du secteur public était de 35/65, tandis que le rapport prévu indiqué dans l'analyse de l'événement fondée sur des indicateurs fondamentaux de performance contenus s'élevait à 50/50.

83 Au cours de la réunion du 10 mars 2015 menée avec le personnel de World Telecom, il a été supposé que le problème de la faible participation était dû en partie à la récente Conférence de plénipotentiaires de l'UIT tenue à Busan, qui aurait pu tarir les ressources allouées à des manifestations analogues, pour les Etats disposant d'un budget limité.

|  |
| --- |
| **Recommandation n° 3**  84 Nous **recommandons** à la direction de poursuivre les efforts déployés pour renforcer la présence des exposants ainsi que le nombre de participants. |

|  |
| --- |
| **Observations du Secrétaire général**  A partir de 2015, ITU Telecom entrera dans une période de transition au cours de laquelle la manifestation se présentera comme une plate-forme internationale axée sur l'entreprenariat dans le secteur des TIC et les initiatives à l'appui des PME. Ce repositionnement permettra de toucher un nouveau public plus large, tout en continuant de répondre aux besoins des Etats Membres selon le mandat qui lui est confié. L'accent est mis davantage sur l'exposition et sur son intérêt afin d'accroître le nombre de participants de manière significative. Des indicateurs fondamentaux de performance sont en cours d'élaboration afin de suivre les progrès accomplis à cet égard. |

**Problèmes concernant les visas**

85 Au cours de la réunion susmentionnée menée avec le personnel de World Telecom, des problèmes concernant les visas ayant entraîné des annulations nous ont été signalés. Nous sommes d'avis qu'il n'est pas simple de soulever ce problème dans le cadre des relations avec le pays hôte. Toutefois, il est nécessaire de tenir compte du fait qu'une participation plus large aux manifestations ITU Telecom World est dans l'intérêt de l'UIT et des parties prenantes.

|  |
| --- |
| **Proposition n° 8**  86 Nous **proposons** à la direction de demander aux Etats membres de faciliter la délivrance de visas à l'intention des participants aux manifestations ITU Telecom World. |

|  |
| --- |
| **Observations du Secrétaire général**  L'UIT continuera d'attirer l'attention des pays hôtes sur ce point lors des futures discussions et de souligner avec force l'importance que revêt la mise en œuvre de procédures efficientes et rapides pour traiter les demandes de visas des participants de tous les Etats Membres. |

**Sessions du Forum et présence des médias**

87 Le nombre de participants à certaines sessions du Forum était très faible. Le nombre de participants aux sessions durant desquelles un déjeuner était organisé était quant à lui beaucoup trop élevé: le nombre de participants a dépassé la capacité de la salle lors des sessions MC1 et MC3 le deuxième jour, TC1 et TC2 le troisième jour, et WC1 le quatrième jour.

88 Tous les indicateurs relatifs à la participation indiquent une forte baisse du nombre de participants au Forum au cours de la manifestation (ce nombre est passé d'environ 2 000 le premier jour à moins de 1 200 le dernier jour).

89 L'enquête a montré que les sessions du Forum n'avaient attiré que très peu l'attention des médias après le premier jour (87 représentants des médias le premier jour, puis 54, 37 et 20 représentants les jours suivants).

|  |
| --- |
| **Proposition n° 9**  90 Nous **proposons** à la direction de mener une étude sur la durée de la manifestation et sur la répartition des réunions et conférences principales tout au long de la manifestation, de sorte à entretenir l'attention des médias pendant une plus longue durée. |

|  |
| --- |
| **Observations du Secrétaire général**  Des dispositions seront prises pour évaluer la durée optimale de la manifestation et la programmation des réunions et conférences principales afin d'entretenir l'intérêt des médias tout au long de la manifestation. En outre, des mesures supplémentaires seront prises pour planifier des conférences de presse et des annonces tout au long de la manifestation pour stimuler et entretenir l'intérêt des médias. |

**Dimension mondiale**

91 Année après année, la dimension mondiale de la manifestation ITU Telecom World est toujours plus mise à mal par la répartition des participants par région: en 2014 à Doha, 48% des participants venaient des pays arabes et très peu des régions Europe et Amériques. Toutefois, le fait que les principaux marchés émergents étaient représentés constitue un point positif.

92 L'organisation de la manifestation par roulement entre différents lieux ne répond qu'en partie à la nécessité de préserver la dimension mondiale de l'événement.

|  |
| --- |
| **Proposition n° 10**  93 Nous **proposons** à la direction d'étudier toute mesure qui pourrait être prise dans le domaine de la communication et de la publicité pour renforcer la perception de la dimension mondiale de la manifestation ITU Telecom World. |

|  |
| --- |
| **Observations du Secrétaire général**  Nous poursuivrons nos efforts en vue de définir et de mobiliser les meilleurs moyens de communication et supports publicitaires afin de renforcer la dimension mondiale des manifestations ITU Telecom World, dans les limites des crédits budgétaires établis. |

# SUIVI

Veuillez trouver ci-dessous les tableaux de suivi des recommandations et propositions formulées dans nos précédents rapports.

ANNEXE I

Suivi des observations présentées dans les rapports précédents

Recommandations

|  | Recommandation formulée par la Cour des comptes italienne | Commentaires fournis par le Secrétaire général au moment de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Rec. n° 3**  **2012** | Bien que nous comprenions tout à fait qu'il soit nécessaire pour l'UIT d'appliquer le recouvrement des coûts dans le cadre d'ITU Telecom World 2012, étant donné l'incidence significative de ce mécanisme sur le résultat final de la manifestation, nous n'avons pas trouvé de justifications suffisantes concernant la comptabilité analytique établie en vue de déterminer le montant du recouvrement des coûts. Aussi, nous recommandons à la direction de mieux rendre compte, au cours du processus décisionnel des prochaines années, de tous les éléments pertinents qui sont essentiels pour fixer correctement ce montant. | Une étude sera réalisée pour identifier de manière cohérente, à compter de 2016, la base sur laquelle on détermine le montant du recouvrement des coûts qui sera imputable aux manifestations ITU Telecom. Les montants pour 2014 et 2015 ont déjà été fixés dans le budget de l'UIT pour cette période. | L'étude détaillée sur les droits au titre du recouvrement des coûts pour ITU Telecom a été menée à bien, en corrélation avec la recommandation n° 3 de 2013. Mesures prises. Clos. | Clos |
| **Rec. n° 4**  **2012** | Toutefois, aux termes du point 5.6 du *décide* de la Résolution 11 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, l'Union doit "faire en sorte que les lieux fixes de la manifestation fassent l'objet de négociations pour trois manifestations consécutives, après quoi un nouvel appel d'offres sera lancé pour les trois prochaines manifestations prévues dans le lieu fixe". Ainsi, même si nous comprenons les difficultés évoquées par la direction et si nous avons conscience du fait qu'il s'agit de la première année de mise en œuvre de la Résolution 11, nous recommandons à l'Union d'entreprendre de lancer des appels d'offres au cours des années à venir afin de satisfaire aux prescriptions énoncées dans la Résolution. | Dans une Lettre circulaire adressée à tous les Etats Membres, l'UIT invite les pays qui souhaitent accueillir des manifestations ITU Telecom à soumettre une offre. A ce jour, la plupart des propositions portaient uniquement sur l'organisation d'une seule manifestation. | La décision relative à l'accueil des manifestations ITU Telecom continuera d'être prise à la lumière de l'examen des propositions soumises par les pays hôtes candidats. | Clos |
| **Rec. n° 1**  **2013** | Nous sommes d'avis que le budget devrait être établi à partir d'hypothèses budgétaires plus réalistes et réalisables, afin de ne pas faire l'objet d'une révision complexe. En conséquence, nous recommandons que le budget soit établi à partir d'hypothèses budgétaires réalistes et réalisables. | Nous poursuivrons nos efforts en vue d'affiner les hypothèses budgétaires, tout en tenant compte de l'appui apporté par les pays hôtes, qui rend nécessaire, pour l'UIT, d'élaborer des plans en cas d'imprévu. | Conformément à la recommandation n° 1 figurant dans le rapport de la Cour des comptes italienne pour 2012 et à la recommandation n° 1 figurant dans son rapport pour 2013, le budget de 2014 d'ITU Telecom World a été révisé. Mesures prises. Clos. | Clos |
| **Rec. n° 2**  **2013** | Certains produits tirés du reclassement des droits d'accès, moyennant un paiement en espèces effectué directement à l'ouverture de la manifestation, n'ont pas été enregistrés à temps dans le système et n'ont été régularisés que tardivement. Même si ce fait n'a pas réellement d'importance, nous recommandons qu'une procédure standard soit adoptée pour ce type de cas. | Une procédure standard écrite sera élaborée concernant le reclassement des droits d'accès. On examine actuellement la possibilité de faire enregistrer cette modification dans le système par l'équipe administrative à la fin de la journée. On examine actuellement la mise au point d'une éventuelle solution technique permettant d'effectuer cette modification dans le système. | La procédure concernant le reclassement des droits d'accès a été établie avant ITU Telecom World 2014 et un exemplaire du document a été fourni au vérificateur.  Mesures prises. Clos. | Clos |
| **Rec. n° 3**  **2013** | Etant donné qu'il n'existe pas d'analyse récente du calcul et de la composition du montant forfaitaire du recouvrement des coûts, nous recommandons à la direction d'expliquer clairement comment elle a calculé le montant du recouvrement des coûts. | Les montants du recouvrement des coûts pour les années 2014 et 2015 ont déjà été déterminés dans le budget approuvé pour cette période. Pour le recouvrement des coûts à compter de 2016, une étude détaillée sera menée à bien et servira de base au calcul des droits. | L'étude détaillée sur les droits au titre du recouvrement des coûts pour ITU Telecom a été menée à bien. Cette mesure est également conforme à la recommandation n° 3 figurant dans le rapport pour 2012.  Mesures prises. Clos. | Clos |
| **Rec. n° 4**  **2013** | Nous recommandons qu'ITU Telecom veille à se garder une possibilité de choix également dans le cas de services gratuits, offerts par le pays hôte. | L'UIT examinera soigneusement les services gratuits proposés par le pays hôte, afin d'évaluer si le niveau de qualité de ces services correspond aux attentes. | En cours | En cours |

Propositions

|  | Proposition formulée par la Cour des comptes italienne | Commentaires fournis par le Secrétaire général au moment de la publication du rapport | Etat de la situation indiqué par la direction de l'UIT | Etat des mesures prises par la direction selon l'évaluation de la Cour des comptes italienne |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Prop.  n° 2  2012 | Bien que ces documents apportent plusieurs éléments d'information, nous avons relevé qu'il n'existe pas de lien direct entre les IFP et les objectifs généraux énoncés dans la Résolution 11 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires. Ainsi, en vue de la prochaine manifestation de 2013, nous proposons à l'Union d'adopter, dès le début de l'événement, des IFP précis et solides, associés à des objectifs fiables, mesurables et convenus d'un commun accord, en prenant pour référence la Résolution 11 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires. | En vue des futures manifestations ITU Telecom, des IFP supplémentaires seront établis afin de tenir compte des dispositions de la Résolution 11 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires. | Des indicateurs IFP supplémentaires pertinents ont été établis, évalués, analysés et fournis au Vérificateur extérieur des comptes dans le cadre des manifestations de 2013 et de 2014. Cette procédure sera désormais appliquée pour chaque manifestation. Clos. | Clos |
| **Prop.**  **n° 3**  **2012** | Nous savons que la direction considère la flexibilité comme un facteur déterminant pour attirer des participants, mais nous proposons de suivre le résultat de cette politique au cours de ces prochaines années, en évaluant son opportunité et son impact sur les recettes provenant des ventes, non seulement pour décider s'il convient ou non de poursuivre dans cette voie, mais aussi pour établir des prévisions budgétaires plus exactes concernant les recettes. | La flexibilité qu'offre la politique de réduction des prix a permis à ITU Telecom de nouer le dialogue avec des acteurs clés du secteur et de garantir leur participation. ITU Telecom continuera d'évaluer cette politique pour en garantir l'utilité et veiller à ce qu'elle rende compte de l'évolution rapide de notre environnement. Les réductions ne sont qu'un élément parmi d'autres que nos partenaires/clients prennent en compte avant de décider de participer. Il n'existe aucune corrélation directe entre les recettes et les mesures de réduction. | ITU Telecom continue d'évaluer la politique de réduction des prix pour en garantir l'utilité. En cours. | En cours |
| **Prop. n° 5**  **2012** | Nous avons compris, d'après les renseignements communiqués par la direction, l'importance de l'échange de prestations de services dans le cadre d'ITU Telecom World 2012, non seulement pour attirer des entreprises et des investisseurs mais également pour obtenir des services et des produits essentiels. Nous avons relevé que l'estimation de la valeur de ces services, et en particulier le calcul des bénéfices pour l'UIT, reposent essentiellement sur la valeur du marché telle qu'elle est mentionnée dans les grilles tarifaires. Toutefois, en l'absence de telles informations, des estimations sont parfois effectuées. Nous proposons donc que les informations concernant les bénéfices pour l'UIT, ainsi que les services fournis par celle-ci, soient présentées plus clairement de sorte qu'ils puissent être mesurés, ce qui permet de déterminer plus facilement si l'échange de prestations de services est avantageux pour l'UIT. | Les accords portant sur des échanges sont importants pour attirer des entreprises ou investisseurs et pour acquérir des services/produits essentiels au meilleur coût. Toutes les possibilités d'échanges sont rigoureusement évaluées et l'on peut facilement se procurer des informations concernant les bénéfices pour l'UIT ainsi que les services fournis par celle-ci. | Mesures prises. Clos. | Clos |
| **Prop. n° 1**  **2013** | **Budget révisé et situation réelle**  Nous considérons que ces informations peuvent être utilisées pour améliorer les évaluations, et proposons en conséquence qu'une référence au montant réel des produits et des charges soit ajoutée lors de l'établissement d'un budget révisé. | A chaque révision d'un budget, le montant réel des produits et des charges, qui change en permanence, est toujours pris en compte. Les chiffres correspondants seront fournis dans un document distinct du budget. | Mesures prises. Clos. | Clos |
| **Prop. n° 2**  **2013** | **Catégories d'indicateurs IFP**  Nous estimons qu'il pourrait être utile d'améliorer la définition des catégories, afin de présenter clairement et plus en détail les indicateurs IFP et proposons, en conséquence, que cette amélioration soit apportée. | Les indicateurs IFP ont été définis et font l'objet d'un suivi. Nous poursuivrons nos efforts pour améliorer leur définition, afin de les utiliser pour guider la conception et le déroulement des manifestations ITU Telecom World. | En cours | En cours |
| **Prop. n° 3**  **2013** | **Réductions**  Nous proposons que le comportement des acheteurs soit analysé plus finement et que les critères applicables aux tarifs réduits soient modifiés, soit en raccourcissant la période de validité de ces tarifs, soit en supprimant cette possibilité. | La flexibilité qu'offre la politique de réduction des prix a permis à ITU Telecom de nouer le dialogue avec des acteurs clés du secteur et de garantir leur participation. ITU Telecom continuera d'évaluer cette politique pour en garantir l'utilité et veiller à ce qu'elle rende compte de l'évolution rapide de notre environnement. Les réductions ne sont qu'un élément parmi d'autres que nos partenaires/clients prennent en compte avant de décider de participer. Il n'existe aucune corrélation directe entre les recettes et les mesures de réduction. | Une nouvelle politique et de nouvelles procédures couvrant les réductions ont été établies pour ITU Telecom World 2015, et une copie du document en question a été fournie au Vérificateur extérieur des comptes.  Mesures prises. Clos. | Clos |
| **Prop. n° 4**  **2013** | **Espaces inutilisés**  Etant admis qu'il est laissé aux tierces parties le choix de ne pas utiliser les espaces mis à leur disposition, la non-utilisation d'espaces de l'exposition pourrait avoir une incidence négative sur la perception de l'intérêt que les médias portent à la manifestation. Nous proposons en conséquence de recenser dès que possible ces espaces inutilisés et de les transformer comme il conviendra. | Nous poursuivrons les efforts visant à optimiser l'utilisation de l'espace d'exposition en tenant compte des annulations de dernière minute et de l'augmentation des charges liées à la réaffectation des espaces inutilisés. | En cours | En cours |
| **Prop. n° 5**  **2013** | **Présence des médias**  Puisque les données relatives à la participation montrent une diminution du nombre de représentants du secteur des médias (5% en 2013 contre 8% en 2012), nous proposons d'examiner et d'analyser cette diminution afin d'avoir une idée plus précise du niveau d'intérêt que les différents médias portent à la manifestation. | Nous poursuivrons les efforts visant à encourager la participation de médias de qualité, y compris les nouveaux médias, moyennant l'établissement de partenariats créatifs et la participation à distance. | En cours | En cours |
| **Prop. n° 6**  **2013** | **Les échanges de prestations de services devraient être présentés plus clairement.**  Nous réitérons notre proposition (Rec. n° 5/2012 de l'année dernière) à savoir que les informations concernant les services fournis par ITU Telecom et les installations mises à sa disposition soient mieux présentées et que la valeur de chaque échange de service soit évaluée. | Les accords portant sur des échanges sont importants pour attirer des entreprises ou investisseurs et pour acquérir des services/produits essentiels au meilleur coût. Toutes les possibilités d'échanges sont rigoureusement évaluées et l'on peut facilement se procurer des informations concernant les bénéfices pour l'UIT ainsi que les services fournis par celle-ci. | Mesures prises conformément à la proposition n° 5 de 2012.  Clos. | Clos |
| **Prop. n° 7**  **2013** | **Rendre l'accueil des manifestations plus accessible financièrement pour les pays candidats**  Nous proposons de réfléchir à des scénarios permettant aux pays souhaitant accueillir la manifestation d'optimiser au maximum les investissements qu'ils pourraient réaliser en vue d'accueillir la manifestation ITU Telecom World, afin de mieux respecter les dispositions de la Résolution 11 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires. | Les pays hôtes se sont toujours félicités d'avoir accueilli la manifestation ITU Telecom. Nous poursuivrons nos efforts pour que l'accueil des manifestations ITU Telecom ait toujours plus de retombées positives pour les pays hôtes. | En cours | En cours |
| **Prop. n° 8**  **2013** | **Participation des pays en développement aux manifestations**  Nous reconnaissons les efforts déployés par la direction pour faciliter la participation des pays en développement, notamment dans le cadre du suivi des recommandations et des propositions formulées dans le rapport de l'an dernier (voir la proposition N° 7/2012), et lui proposons de poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre des mesures destinées à aider ces pays, en augmentant par exemple le nombre d'initiatives qui leur sont consacrées. | Nous poursuivrons nos efforts pour faciliter la participation des pays en développement ainsi que pour mettre en œuvre des mesures destinées à aider ces pays, et nous étudierons la possibilité d'augmenter le nombre d'initiatives et les ressources financières qui leur sont affectées, en fonction des contraintes financières de l'Union. | En cours | En cours |
| **Prop. n° 9**  **2013** | **Répartition hommes/femmes**  Même si la parité hommes/femmes ne peut être un critère de participation au Forum, nous proposons à l'Union d'examiner cette question et de réfléchir à un moyen de corriger ce déséquilibre. | Nous poursuivrons nos efforts pour améliorer la parité hommes/femmes pour ce qui est de la participation. | Des améliorations ont été apportées mais l'UIT devra poursuivre ses efforts pour améliorer encore la parité hommes/femmes pour ce qui est de la participation. | En cours |
| **Prop. n° 10**  **2013** | **Affaiblissement éventuel de l'image de la manifestation ITU Telecom World**  Nous sommes d'avis que la direction doit envisager de repenser la manifestation dans son ensemble et de réexaminer sa structure, afin de préserver ou de modifier l'image même de la manifestation.  Etant donné que ces décisions relèvent de la Conférence de plénipotentiaires et sont portées à son attention, nous proposons à la direction de présenter une étude sur la question pour aider la Conférence de plénipotentiaires à prendre des décisions opportunes. | La restructuration d'ITU Telecom qui a débuté après la PP-10 s'est révélée être efficace, comme le confirment les résultats financiers et les différentes enquêtes menées. Nous poursuivrons nos efforts afin de mettre en avant les points forts d'ITU Telecom et de redonner à cette manifestation toute son importance. | A partir de 2015, ITU Telecom entrera dans une période de transition au cours de laquelle la manifestation se présentera comme une plate-forme internationale axée sur l'entreprenariat dans le secteur des TIC et les initiatives à l'appui des PME.  Ce repositionnement permettra de redéfinir l'image et la pertinence de la manifestation. | En cours |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_